PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le 11 avril à 18 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Villefranche de Lauragais (H-G) dûment convoqué, s'est réuni en la salle de ses séances, sous la présidence de Madame PIQUEMAL-DOUMENG, Maire, après convocation légale en date du 03 avril 2018.

Présents : Barjou, Biou, Blanc, Carol, Cesses-Treille, Corbière, Darnaud, Doumerc, Garrido, Gaxieu, Grafeuille-Roudet, Izard, Louman, Marquié, Mercier, Momi-Milhau, Pic-Nardese.

Absents excusés procuration : Mme Berlingerie procuration à Mme Garrido, Mme Gélis procuration à Mme Grafeuille-Roudet, M. Visentin procuration à M. Doumerc.

Absents excusés : Azéma, Milhès, Muléro.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Momi-Milhau a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 04 AVRIL 2018

✓ Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 04 avril 2018.

Délibération n°CM-2018-04-11-01 : Vote des restes à réaliser 2017

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Madame le Maire présente à l'assemblée les restes à réaliser de 2017 à reporter sur 2018 :

		DEPENSES ENAGEES NON MANDATEES	TITRE RESTANT A EMETTRE
	TOTAUX	1 433 285.26	1 321 852.61
811	PLU	5 671.08	
815	VESTIAIRE AU STADE	3 092.66	
821	VOIRIE ET RESEAUX	8 500.00	
824	AMENAGEMENT HALTE-GARDERIE	8 900.00	160 000.00
826	TRAVAUX TRIBUNAL	70 000.00	22 677.00
829	TRAVAUX HALLE AU SALE		14 125.43
830	LYCEE HONORAIRES PARKING	3 430.25	
831	LYCEE HONORAIRES GYMNASE	26 492.60	
832	LYCEE TRAVAUX PARKING	168 978.12	
833	LYCEE TRAVAUX GYMNASE	121 068.49	645 193.62
837	ACCESSIBILITE PMR	390 000.00	
840	CREATION D'UN LAEP	60 000.00	48 000.00

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540740 - 10/10 Fabrègue duo

841	PORTES ET PORTAILS SECURITE	5 560.00	
845	PISCINE : REHAUSSEMENT VESTAIRE PLAGE		128 293.70
847	RESTRUCTURATION ECOLE ELEMENTAIRE	476 740.83	300 000.00
848	PLAN GLOBAL DE DEPLACEMENT	8 000.00	1 341.00
849	PARKING CERISIERS	4 859.56	
850	SERVEURS MAIRIE	10 500.00	
853	REFONTE SITE INTERNET MAIRIE	6 264.08	
854	SCHEMA COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL	45 700.00	
855	REMPLACEMENT CHAUDIERE CINEMA		2 220.00
857	RESCTRUCTURATION ECOLE MATERNELLE	9 527.59	

21

Délibération n° CM-2018-04-11-02 – Affectation des résultats 2017 – Budget communal 2018

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 le 04 avril 2018,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement : ..... 1 151 917.81 €
- Un excédent reporté de : .....951 717.54 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 2 103 635.35 €

- Un déficit d'investissement de : .....818 234.39 €
- Un excédent des restes à réaliser de : .....111 432.65 €

Soit un besoin de financement de : ..... 929 667.04 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCEDENT2 103 635.35 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) : 929 667.04 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :..... **1 173 968.31 €**

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT.... **818 234.39 €**

Délibération n°CM-2018-04-11-03 – Vote du budget primitif – Budget communal 2018

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2018

SECTION INVESTISSEMENT

- Dépenses : 3 996 000.00 €
- Recettes : 3 996 000.00 €

SECTION FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 8 440 000.00 €
- Recettes : 8 440 000.00 €

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540740 - 10/10 fabrègue duo

Pour rappel : total budget

Section investissement

Dépenses :	3 996 000.00 €	(dont 1 433 285.26 € de RAR)
Recettes :	3 996 000.00 €	(dont 1 321 852.61 € de RAR)

Section fonctionnement

Dépenses :	8 440 000.00 €	(dont 0.00 de RAR)
Recettes :	8 440 000.00 €	(dont 0.00 de RAR)

Délibération n°CM-2018 –04-11-04 – Vote des taux – Contributions directes

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les taux de contributions directes comme suit :

- Taxe d'habitation :.....16.24 %
- Taxe foncière produit bâti : .....32.21 %
- Taxe foncière produit non bâti : .....160.19 %

Définition des contours de la compétence supplémentaire « culture » par la communauté de communes

AJOURNÉ

L'organe délibérant de la communauté de communes des Terres du Lauragais, lors de la délibération du 27 février 2018, a approuvé la définition des contours de la compétence supplémentaire « Culture » :

→ La réalisation d'un schéma de développement culturel

→ Le soutien financier aux manifestations et actions culturelles d'intérêt communautaire

Après lecture et présentation de la délibération du 27 février 2018 à l'assemblée par Madame le Maire. L'assemblée délibérante souhaite avoir une connaissance exhaustive de ce transfert de compétence avant de se prononcer, et décide d'ajourné la délibération.

Délibération n°CM-2018 04-11-05 – Création d'une prime de responsabilité des emplois administratifs de direction

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

- ✓ Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- ✓ Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et portant abaissements des seuils de création des emplois fonctionnels de direction ;
- ✓ Vu le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement ;
- ✓ Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction ;
- ✓ Vu le décret n°88-631 du 6 mai 1988 modifié relatif à l'attribution d'une prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;
- ✓ Considérant que les Directeurs Généraux des Services des communes de plus de plus de 2 000 habitants peuvent bénéficier d'une prime de responsabilité ;

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540740 - 10/10 Fabrègue duo

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de créer une prime de responsabilité des emplois administratifs de direction ;
- **PRECISE** que la prime de responsabilité est fixée à 15 % maximum du traitement soumis à retenue pour pension de l'agent ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au chapitre 012 – Budget communal ;
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération et pour engager la commune de Villefranche de Lauragais.

Délibération n°CM-2018 04-11-06 – Tarifs VILL'ADO

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Madame le Maire présente à l'assemblée les tarifs pour VILL'ADO :

Quotient social	Tarifs
<500	10.00 €
501 à 700	11.00 €
701 à 900	12.00 €
901 à 1100	13.00 €
1101 à 1500	14.00 €
>1500	15.00 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal vote les tarifs VILL'ADO comme présenté ci-dessus.

Délibération n°CM-2018 04-11-07 – Autorisation à donner à Madame le Maire pour la signature de la convention avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne relative à la piscine municipale

APPROUVÉ

Le 05 février dernier la commune a été notifié par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne de l'octroi de la subvention pour les travaux de restructuration de la piscine municipale pour un montant de 20 659.19 €.

Cette subvention est allouée sous réserve de la signature de la convention qui prévoit pendant la période scolaire un accès prioritaire aux élèves des collèges publics tout en maintenant le principe du caractère payant d'utilisation de la piscine.

Madame le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, l'assemblée :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne relative à la piscine municipale.

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540740 - 10/10 Fabrègue duo

Délibération n°CM-2018-04-11-08 : Autorisation à donner à Madame le Maire pour la signature de la convention avec l'association « Les Chats du Lauragais » relative à la mise en place d'une action de régulation de la population féline sans propriétaire ou sans détenteur

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Madame le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention avec l'association « Les Chats du Lauragais ».

Cette convention concerne la mise en place d'une action de régulation de la population féline sans propriétaire ou sans détenteur vivant en groupe dans des lieux publics de la commune.

Le montant des interventions sera pris en charge par la commune et sont les suivants :

Chats errants dans la limite de 15 :

Castration mâle et identification ..... 35.00 €

Stérilisation femelle et identification..... 55.00 €

Stérilisation femelle gestante..... 65.00 €

Capture chaton moins de 4 mois ..... 20.00 €

Euthanasie..... 40.00 €

Au-delà de 15 chats, les tarifs sont majorés de 10€ par chat pour les stérilisations/identifications.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, l'assemblée :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec l'association « Les Chats du Lauragais ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30

FAIT À VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS, LE 18 AVRIL 2018
Marie-Claude PIQUEMAL-DOUMENG
Maire

MAIRIE DE VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS (H.-G.)

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540740 - 10/10 Fabrègue duo